



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau de l'utilité publique et
de l'environnement -**

Rouen, le **23 AVR. 2025**

Suivi ICPE

Affaire suivie par Frédéric REKAÏ
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement
Tél. : 02.32.76.53.83
Mél. : pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr

REF : UDRD.2025.03.R.12

- Levée de mise en demeure -

Madame, Monsieur,

L'inspection des installations classées s'est rendue sur votre site le 13 février 2025 afin de procéder au récolement des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2024 vous mettant en demeure de vous conformer aux prescriptions édictées en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement pour votre exploitation située sur le territoire de la commune de PETIT-COURONNE.

Suite à cette visite et sur la base des documents communiqués par votre société, notamment le rapport final du bureau d'études daté du 9 janvier 2025 et communiqué par courrier électronique du 20 janvier 2025, je vous confirme la levée de ladite mise en demeure, les prescriptions relatives à l'arrêté préfectoral précité ayant été respectées,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Zoheir BOUAOUICHE

VALGO

72, rue Aristide Briand
76650 Petit-Couronne

pierre.esnault@valgo.com
catherine.jouy@valgo.com
franck.guerra@valgo.com
valerie.loubes@valgo.com
philippe.nadal@valgo.com